Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Direction générale de l'enseignement et de la recherche

Sous-direction des Établissements, des dotations et des compétences
Bureau des Projets et de l'Organisation des Établissements (BPOE)
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des Partenariats Professionnels (BPP)
Mission de la stratégie et des systèmes d'information

1 ter avenue de Lowendal - 75007 PARIS

Tél. : 01.49.55.40.65, 01.49.55.52.20, 01.49.55.56.08

NOTE DE SERVICE

DGER/SDEDC/SDPOFE/N2013-2005

Date: 15 janvier 2013

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 0

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la foret

à
(cf destinataires)

Objet : Mise en œuvre du Guide de Bonnes Pratiques « Établissements publics d'enseignement technique agricole – la qualité en formation »

Résumé : La présente note de service a pour but de présenter le Guide de Bonnes Pratiques « Établissements publics d'enseignement technique agricole - la qualité en formation », son accès et ses modalités d'accompagnement.

Mots-clés : Politique qualité, formation, guide de bonnes pratiques, établissements publics d'enseignement technique agricole

Destinataires	
Pour exécution : -Administration centrale -Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt -Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt -Services régionaux de la formation et du développement -Services de la formation et du développement -Établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole	Pour information : -Inspection de l'enseignement agricole

I- RAPPEL DU CONTEXTE

La présente note de service a pour objet de présenter le Guide de Bonnes Pratiques « Établissements publics d'enseignement technique agricole - la qualité en formation » réalisé à l'initiative de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER), son accès et ses modalités d'accompagnement.

Ce Guide a pour ambition d'améliorer l'ensemble des prestations que peuvent réaliser les établissements techniques de l'enseignement agricole public en les engageant dans une démarche de progrès. Par ce guide, la DGER entend doter les établissements d'un outil accessible qui leur permette de s'approprier les concepts de la démarche qualité et de viser le cas échéant une certification et/ou une labellisation.

La démarche qualité dans l'enseignement agricole public

Le Guide de Bonnes Pratiques « Établissements publics d'enseignement technique agricole - la qualité en formation » a été élaboré par l'Institut EDUTER[1] avec l'appui méthodologique de l'AFNOR, qui en assure la publication. Ce guide représente une nouvelle étape dans un processus de réflexion démarré dès 1993 avec l'apparition du terme « qualité » dans les textes réglementaires et son inscription dans le code de l'éducation[2] issu du décret n°93-432 du 24 mars 1993 co-signé par le ministre chargé de l'agriculture.

Les publications de la Charte Nationale d'Engagements des centres de formation d'apprentis (CFA) et des centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA)[3] valant référentiel de certification de services et du label Centre de Ressources (CdR) - Espace ouvert de formation pour l'ensemble des composantes de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole (EPLEFPA) - ont constitué des faits marquants dans ce processus. Ainsi, depuis 1993, le ministère chargé de l'agriculture impulse une politique qualité pour son appareil de formation.

Ce Guide de Bonnes Pratiques vient en complément de la Charte nationale d'engagements des CFA et des CFPPA (certification AFAQ Service Confiance) ainsi que du Label «CdR - espace ouvert de formation» ; il ne se substitue pas à un référentiel de certification ou de labellisation.

La démarche d'élaboration du Guide de Bonnes Pratiques « Établissements publics d'enseignement technique agricole - la qualité en formation »

Pour orienter ses choix et pour accompagner l'élaboration du Guide de Bonnes Pratiques, la DGER s'est appuyée sur un comité de pilotage " qualité " instauré en 2010. Ce comité a réuni des représentants des directeurs des EPLEFPA, des spécialistes de la qualité des établissements, des représentants des Centres de Ressources, des représentants des réseaux de CFA/CFPPA, des représentants des DRAAF-SRFD, de l'Inspection de l'enseignement agricole et de la DGER.

Le choix a été fait d'élaborer un Guide de Bonnes Pratiques qui porte sur l'ensemble de l'EPLEFPA. Dans cet esprit et de manière innovante, la méthodologie retenue pour l'élaboration de ce Guide a privilégié une démarche ascendante basée sur les pratiques mises en œuvre dans les établissements et non sur des procédures écrites par des organismes spécialisés.

AgroSup Dijon - EDUTER Ingénierie s'est chargé de la coordination des travaux avec l'AFNOR. Il a rendu compte de leur avancement au comité de pilotage et a été chargé du recueil des bonnes pratiques auprès des EPLEFPA. L'AFNOR a appuyé méthodologiquement AgroSup Dijon - EDUTER Ingénierie et a publié ce Guide parmi la collection de ses documents.

1 L'Institut Eduter est une composante d'AgroSup Dijon, établissement d'enseignement supérieur agricole contribuant au SNA à l'enseignement technique agricole

2 Article D.122-6 du code de l'éducation issu du décret n°93-432 du 24 mars 1993 co-signé par le ministre chargé de l'agriculture

3 Parution au journal officiel le 6 février 2002

II- MISE EN OEUVRE DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES

L'utilisation de ce Guide de Bonnes Pratiques permettra aux EPLEFPA :

- l'émergence d'une politique qualité dans les établissements qui ne sont pas encore entrés en démarche de progrès,
- la poursuite vers la certification ou la labellisation la mieux adaptée à leur contexte pour ceux qui sont déjà entrés dans une démarche qualité,
- une approche " qualité " de toutes les composantes de l'EPLEFPA et non plus limitée aux seuls CFA et CFPPA.

Le document est organisé au regard de thèmes choisis en fonction des exigences formulées par les partenaires et les prescripteurs de formation et illustrés par les exemples de pratiques recueillies. Cette construction permet une appropriation rapide et facile par les acteurs concernés par le développement de la politique qualité au sein de l'établissement.

Les principes développés dans le Guide de Bonnes Pratiques recouvrent la :

- **Maîtrise du cœur de métier**

Thème 1- Conception et mise en œuvre des formations et autres prestations

- **Maîtrise de l'organisation**

Thème 2- Gestion des relations partenariales
Thème 3- Gestion des ressources humaines et des compétences

- **Maîtrise du pilotage**

Thème 4- Pilotage des activités dans une logique d'amélioration continue

Chaque thème développé dans le Guide est constitué d'un ensemble de fiches-modules intégrant les rubriques suivantes : intitulé du thème traité, enjeux pour l'établissement, objectifs opérationnels, données de référence, exemple(s) de bonne(s) pratique(s) issu(s) des établissements.

III- ACCES ET APPUI A LA MISE EN OEUVRE DU GUIDE DE BONNES PRATIQUES

Accès au Guide de Bonnes Pratiques

Début 2013, il sera attribué à chaque Service régional de la formation et du développement (SRFD) et à chaque établissement un code d'accès au Guide de Bonnes Pratiques mis en ligne sous format électronique sur le site Chlorofil.fr. L'accès sera limité au mode consultation (pas d'exportation et pas d'impression possible). Cet accès restera fonctionnel tant qu'une mise à jour du Guide des Bonnes Pratiques ou qu'une modification des destinataires n'auront pas eu lieu.

Accompagnement des établissements

Un dispositif d'appui à la mise en œuvre du Guide de Bonnes Pratiques « Établissements publics d'enseignement technique agricole - la qualité en formation » est proposé aux EPLEFPA. Il prévoit les actions suivantes :

1. Actions d'information

Les SRFD, à leur initiative, peuvent solliciter AgroSup Dijon - EDUTER pour animer une journée régionale ou inter-régionale d'information et de sensibilisation des établissements à la démarche qualité comme outil de management et de progrès.

2. Actions de formation

Deux sessions de formation sont prévues au Programme national de formation 2013 pour présenter le Guide de Bonnes Pratiques et la démarche qualité (inscription souhaitée de binômes par établissement). Un premier stage est en ligne sur le site chlorofil.fr (recherche à partir du code SAFO : 130799 *« Le guide de bonnes pratiques en formation : quelle utilisation, quel intérêt quelle réponse aux préoccupations des établissements »*). Il sera structuré de la manière suivante :

- en amont de la formation, il s'agira de recueillir les besoins des établissements participants et d'identifier des objectifs visés par la mise en place d'une démarche de progrès,
- pendant la formation, l'objectif principal sera d'aider les établissements à construire un plan d'action,
- après la formation, l'objectif pour l'établissement est la mise en œuvre du plan d'action réalisé pendant la formation. Pour accompagner l'équipe, un suivi à distance sera réalisé par les intervenants.

3. Actions d'accompagnement des établissements dans leurs problématiques d'amélioration

Dans le cadre du système national d'appui (SNA) et selon la même modalité que pour l'appui à l'organisation et aux projets des EPLEFPA, il sera mis en œuvre 10 cycles d'appui de 4 journées sur 2013 pour initier une dynamique qualité en établissement.

Cet appui sera conduit de la manière suivante:

- l'EPLEFPA souhaitant bénéficier d'un accompagnement sollicite l'équipe Appui d'Eduter-Ingénierie, qui transmet la demande à la DGER pour validation,
- un binôme d'intervenants d'Eduter-ingénierie réalise 4 journées d'intervention non consécutives (dont 1 journée prise en charge par l'établissement et 3 journées prises en charge par le SNA),
- le coût des éventuelles journées complémentaires ainsi que les frais de déplacement des intervenants relèvent de l'établissement.

La Directrice Générale
de l'Enseignement et de la Recherche
Mireille RIOU-CANALS